



Éditorial

Michel Mayrand,
Président
presidence@sppmem.ca

PROS DE
L'ÉDUCATION
EN NÉGO

De retour au SPPMEM

Comme je le signalais dans un courriel, le 8 janvier, je suis de retour à la présidence du SPPMEM, après une période d'une année et demie passée à l'amélioration des conditions de travail des personnes professionnelles du réseau scolaire du Québec. Pour une deuxième fois, ça aura été le prolongement de mon implication au SPPMEM : vous représenter, mais d'une autre façon, soit en travaillant directement à apporter des modifications aux grands livres qui encadrent nos conditions de travail. Je parle des conventions collectives francophone, pour nos membres du CSSDM et du CSSPI, et anglophone, pour nos membres à la EMSB.

La négo n'est pas terminée : l'entente de principe est soumise aux différentes assemblées générales à travers la province. Ma participation est requise à plusieurs de ces assemblées à titre de négociateur, pour les éléments sectoriels. Entre nous, pour notre fédération, la vaste majorité des organisations syndicales ont déjà voté en faveur de l'entente de principe. Il nous reste à connaître le niveau d'adhésion des autres fédérations de la CSQ.

Ça me fait grand plaisir de revenir au local, à la présidence du SPPMEM, avec une solide équipe et des employées dévouées à leur travail. Je continue de faire ce qui me plaît le plus dans ma vie professionnelle : servir mes collègues, tout faire pour améliorer leur situation, au meilleur de mes capacités et de mon énergie. C'est ce sentiment qui m'a toujours guidé au cours de ma carrière et qui continue d'alimenter ma motivation au quotidien.

Comme la période de négociation entre dans sa conclusion, j'en profite pour souligner que j'ai grandement apprécié votre implication lors des journées de mobilisation devant les écoles et les centres, devant vos centres administratifs respectifs, lors des grands rassemblements aussi. C'est votre mobilisation en grand nombre qui a permis d'obtenir ces avancées aux tables de négociation. Bien que cette pause de 5 ans en matière de négociation de nos conditions de travail soit plus que méritée, nous pouvons déjà entrevoir quelles batailles nous mènerons en 2027-28... Enfin, il est tôt pour parler de cela ! Commençons par actualiser ce que nous venons de négocier. À ce sujet, suivez nos communications : il en sera souvent question d'ici l'été.

Depuis mon retour, j'ai reçu plusieurs mots très positifs à l'endroit de Martine Bossous, qui a assumé la présidence par intérim durant mon passage à la négociation et qui prend du temps pour elle en ce moment, sur recommandation de son médecin. Je vous remercie beaucoup pour ces témoignages, que je conserve précieusement. Je les lui transmettrai à son retour.

Bon second semestre à chacune et chacun d'entre vous,

Back at the SPPMEM

As I mentioned in an e-mail on January 8, I'm back as President of the SPPMEM, after a year and a half spent working to improve the working conditions of professionals in Quebec's school system. It gives me great pleasure to be back at the helm of the SPPMEM, with a solid team of dedicated employees.

Negotiations are not over: the agreement in principle is being submitted to the various general assemblies across the province. For our federation, the vast majority of union organizations have already voted in favor of the agreement in principle. We still need to know the level of support from the other CSQ federations.

As the bargaining period draws to a close, I'd like to take this opportunity to underline how much I've appreciated your involvement during the days of mobilization in front of your schools and centers, in front of your respective administrative centers, and during the big rallies too. It was your mobilization in large numbers that enabled us to achieve these advances at the negotiating tables.

Since my return, I've received several very positive words about Martine Bossous, who took on the role of interim president during my time at the negotiation table, and who is taking time out for herself at the moment, on the recommendation of her doctor. Thank you very much for these testimonials, which I shall keep in a safe place. I'll pass them on to her when she returns.

Happy second half-year to each and every one of you.





Karine Groulx,
Vice-présidente, unité CSSDM
vpcsdm@sppmem.ca

Nouvelles du CSSDM

Centre de services scolaire de Montréal

Restons unis et forts

Chères et chers membres du CSSDM,

Depuis notre dernière communication en décembre, notre syndicat a connu des moments intenses. Il y a eu la séquence de 5 jours de grève du 8 au 14 décembre, ce qui a rarement été vécu au sein de la CSQ. Ensuite, alors que nous partions en congé pour les fêtes, une entente de principe est survenue. Je tiens à exprimer ma gratitude envers nos représentants qui ont œuvré sans relâche, même pendant la période des fêtes, pour parvenir à une entente de principe et assurer son adoption aux comités fédéraux et généraux.

Après la grève : le retour dans les établissements

La fin des grèves signifiait le retour en présentiel dans les établissements. J'espère que ce retour s'est bien déroulé, et que vous avez apprécié revoir vos collègues et vos élèves. Pour favoriser la réussite éducative des élèves touchés par la grève, le ministère de l'Éducation a mis en place un plan de rattrapage. Nous comprenons que les modalités et les moyens différeront d'un milieu à l'autre, et que chaque milieu devait élaborer un plan au cours du mois de janvier. Étant donné les mesures annoncées concernant les élèves ayant des difficultés, il est plus que cohérent que les professionnels soient impliqués. Nous avons peu de précisions quant à l'implication des professionnels au moment d'écrire ces lignes, mais nous tenterons d'en obtenir plus. Le CSSDM nous a indiqué que les professionnels pourront faire du tutorat, sous une base volontaire, selon leur taux horaire habituel. Je vous invite à me partager vos expériences et vos observations par rapport à ce plan de rattrapage.

Notre action continue au SPPMEM

Au SPPMEM, il y a toujours de l'action au sein de l'unité CSSDM! Nous vous accompagnons au quotidien dans vos questions sur la convention collective, les droits parentaux, la retraite, les assurances, et bien plus. Nous vous assistons lors de période d'invalidité ou lors de retour au travail. **Notre équipe est là pour vous soutenir, n'hésitez pas à nous contacter!**

Infos convention collective : avancement d'échelon

Je voudrais vous rappeler les modalités d'avancement d'échelon selon notre convention collective pour ceux qui ne sont pas au sommet de l'échelle. Le 1er janvier, un échelon est consenti à condition d'avoir accumulé au moins 9 mois de service continu depuis votre dernier avancement pour un avancement annuel, ou au moins 4 mois pour un avancement semi-annuel (6-10.02). Les 8 premiers échelons sont semi-annuels (6-10.01). Ainsi, si vous êtes éligible pour un avancement, cela devrait se refléter dans votre relevé de paie.

Conclusion

Votre engagement et votre solidarité sont le moteur de notre action syndicale. Grâce à la mobilisation, nous avons pu influencer les offres du gouvernement. **Restons unis et forts pour les défis à venir.**

Cordialement,



Susan Waite,
Vice-présidente, unité EMSB
vpemsb@sppmem.ca

EMSB News
English Montreal School Board

**EDUCATION
PROFESSIONALS
ARE NEGOTIATING**

Dear EMSB Members,

An enormous thank you goes to all of you for your mobilization and your implication throughout the negotiation process, up to and including your participation at the Special General Assembly in such large numbers. We very much appreciated your interventions and your questions during the Assembly.

We understand that it was not an easy vote. It was enormously difficult to attain satisfying gains across all employment groups, primarily due to the government's preoccupations. Rest assured that, although it's not perfect, and it doesn't meet with all our expectations, our negotiating team deemed that this agreement in principle was the best that could be achieved under the circumstances.

The Special General Assemblies are continuing until February 19, 2024, at unions across Quebec. We will be keeping you updated on the outcome.

In the meantime, the CSQ has made a salary calculator available, which is accessible at this link: [Calculateur salarial - NÉGO 2023 \(lacsq.org\)](https://www.lacsq.org/Calculateur-salarial-NEGO-2023). This permits to you calculate your salary based on the intersectoral gains (i.e., salary gains made at the Central Table).

Questions and Concerns?

We are aware that many of you have remaining questions following the Special General Assembly, many of them pertaining to the application of the sectoral gains. For example, access to telework is a preoccupation for those who currently do not have access. We want to hear your concerns and answer your questions. It is certain that we will be vigilant in ensuring that the provisions are applied in the intended manner. We have some challenges ahead, but our first task will be to see to it that we all understand what our rights are. Please continue to contact us with your questions and concerns. We are taking note of them and your requests for more information.

Gains specific to P2 (Sectoral: working conditions)

All the sectoral gains presented at the Special General Assembly pertain to both the Francophone (P1) and Anglophone (P2) Collective Agreements. However, some gains specifically applicable to the P2 were touched on briefly. I would like to reiterate them here.

1) Professional development funds for replacement professionals will now be specified in the Collective Agreement (**Clause 8-4.07**). EMSB replacement professionals already have access to professional development (i.e., PIC) funds. However, the Collective Agreement does not provide for this specifically.

2) List of subjects that may be discussed at the Labour Relations Committee table. Why is this important? While the P1 (Francophone) Agreement lists subjects about which the union shall be consulted by HR, such as a grievance, granting of leave without pay, policies or directives having an impact on the working conditions of professionals, etc., the Anglophone Collective Agreement does not specify which subjects may be addressed at LRC. The list lends some structure to the LRC table and harmonizes the P2 Collective Agreement with the P1.

Labour Relations Update

We've had one LRC meeting so far this year. A second one, scheduled for October 25, had to be postponed due to negotiations. We finally have a new date set, February 2, 2024. Of note, Darlene Kehyayan, former Assistant Director of HR who oversaw the professionals, has been promoted to Regional Director, East Sector. She will be replaced at the Labour Relations Table by Marilyn Ramlakhan. We wish Ms. Kehyayan well in her new role and look forward to working with our new Assistant Director of HR, Ms. Ramlakhan.

Did you know?

Collective Agreement 101

Semi-annual salary step advancement: If your salary step is between Step 1 and 8 and you worked at least four full months as stipulated in the clause below, you will have been granted a step advancement as of January 1st. If this applies to you, be sure to verify that this is reflected on your pay statement.

ARTICLE 6-6.00 ADVANCEMENT IN STEP

6-6.01 The normal duration in one step shall be one year, but it shall be only six months in the case of the first eight steps.

6-6.02 The advancement in step shall be granted on July 1 or January 1, provided that the professional has completed, in this capacity, a continuous period of at least nine full months in the case of an annual advancement or of at least four full months in the case of a semi-annual advancement since his or her last advancement in step or since his or her entry into service as a professional.

Special leave days: Professionals have access to a maximum of 12 paid leave days to attend to various life events, including the passing of a loved one, marriage, baptism, moving day, etc. We encourage you to familiarize yourself with the distribution of days listed in Clause 7-3.02 and contact us if you have questions.

ARTICLE 7-3.00 SPECIAL LEAVES

7-3.01 The professional shall be entitled to certain leaves without loss of salary up to a maximum of 12 working days per year, the said days being noncumulative and nonredeemable.

We hope all of you are keeping well. March Break (March 4-8, 2024) is around the corner, which we are sure is welcome news to all of you! Let's hope that spring will soon follow.

Syndically yours,



Mélanie Boulanger,
Vice-présidente par intérim, unité CSSPÎ
vpcspi@sppmem.ca

Nouvelles du CSSPÎ

Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

L'importance de la démocratie

Bonjour chères membres et chers membres,

Enfin la lumière de février est arrivée! Les journées allongent rapidement et on s'en va vers le printemps! Je vous souhaite de la douceur, de la joie et surtout, de la santé dans les prochaines semaines. Janvier est dernière nous, tout comme la ronde de négociations. Il ne reste plus qu'à attendre les résultats des votes de chacun des syndicats affiliés au Front commun avant de célébrer les gains obtenus dans cette nouvelle entente.

Ronde de négociation

Depuis plus d'un an, j'ai eu l'occasion de participer de près à cette ronde de négociation. J'ai envie de vous partager mon expérience afin de vous démontrer combien une ronde de négociation est un processus long, complexe et rempli de nuances.

Tout d'abord, lors d'une ronde de négociation, il y a des demandes de la partie patronale et des demandes de la partie syndicale qui viennent des membres. Ces demandes sont souvent très différentes. En fait, les priorités de la partie patronale ont un poids considérable et la partie syndicale fait tout pour inclure ses demandes à l'intérieur des priorités gouvernementales et faire avancer les négociations en faveur des travailleuses et des travailleurs.

Évidemment, dans toute négociation, il y a des gains et des concessions. Nous l'avons vu dans la présentation de l'entente de principe. Les parties patronales et syndicales ont des équipes de négociateurs qui arrivent avec des stratégies pour faire des gains le plus possible. Lors de cette ronde-ci, être en Front commun s'est avéré une stratégie gagnante pour la partie syndicale. De plus, la population était de notre côté. Cet appui a eu un impact majeur sur les avancés de la négociation. Nous l'avons bien vu lors des journées de grève, les gens nous encourageaient et souhaitaient un règlement favorable pour toutes et tous.

Importance de la démocratie

Par ailleurs, une ronde de négociation est une manifestation de la démocratie dans notre société. Effectivement, depuis l'automne 2022, il y a constamment eu des aller-retours entre les négociateurs de la partie syndicale et les instances :

1. Conseils fédéraux de négociation (CFN) :
 - Présidences et délégués syndicaux des 19 syndicats de la FPPE dont le SPPMEM
2. Conseils généraux de négociation (CGN) :
 - Présidences et délégués des fédérations affiliées à la CSQ, donc la FPPE et le SPPMEM.

Pour arriver à une présentation d'une proposition d'entente de principe aux membres des syndicats du front commun, il y a eu des votes, des pourparlers, des concessions, des satisfactions, des surprises agréables et désagréables, des mécontentements, des frustrations aussi. Or, tout le monde souhaitait la meilleure convention collective possible pour chacun des corps d'emploi.

Entente de principe

Nos conditions salariales et de travail se construisent et s'améliorent une ronde de négociation à la fois. Pour cette ronde-ci, on peut constater que nous avons collectivement fait des gains importants dans les circonstances où la partie patronale ne nous facilitait pas la tâche et ce, pendant plusieurs, plusieurs mois. Ce n'est pas pour rien que le Front commun, en novembre dernier, a demandé un conciliateur aux tables sectorielles et intersectorielles pour faire avancer les négociations.

La proposition d'entente de principe n'est pas parfaite, mais, selon moi, elle est très satisfaisante. Si cette dernière n'avait pas été satisfaisante, elle ne serait pas en train d'être présentée en assemblée générale extraordinaire aux 420 000 travailleuses et travailleurs du Front commun.

En espérant que le survol de mon expérience d'observatrice à cette ronde de négociation vous permettra de mieux comprendre le processus nécessaire pour en arriver à une entente négociée entre la partie patronale et la partie syndicale. Elle est signée par ces deux parties. Ce n'est donc pas LA convention collective des syndicats. La convention collective est le fruit d'une entente conclue de façon démocratique.

Liste d'ancienneté au 30 juin 2023

Clause 7-1.05 et 7-1.06 (P1)

Les Services des ressources humaines viennent de déposer la liste d'ancienneté des professionnelles et professionnels réguliers. Vous la trouverez sur le portail des employés du CSSPÎ dans l'onglet *Intranet/Ressources humaines/Personnel professionnel/Listes*.

Je vous invite à en prendre connaissance, car la liste d'ancienneté devient officielle trente (30) jours après son affichage, donc le **28 février 2024**. Ainsi, toute demande de renseignements ou corrections doit être acheminée par écrit aux Services des ressources humaines. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSÉHDAA)

La première rencontre du CCSÉHDAA a eu lieu le 11 janvier dernier. Marie-Julie Lambert, psychoéducatrice, et moi étions présentes à titre de représentantes du SPPMEM. Nous recevrons le procès-verbal sous-peu. Pour des raisons personnelles, Marie-Julie Lambert doit laisser sa place. **Le SPPMEM a donc besoin d'une professionnelle et d'un professionnel pour siéger à ce comité avec moi. Si vous êtes intéressée ou intéressé à vous impliquer, veuillez, svp, communiquer avec moi.**

Les rencontres du CCSÉHDAA se déroulent en soirée et ont lieu au centre administratif. Un souper est offert par le CSSPÎ à partir de 18h et les frais de déplacements sont remboursés par le SPPMEM.

Voici les dates des prochaines rencontres :

Lundi 12 février, jeudi 14 mars, et mercredi 15 mai 2024 à 18h30

Pour terminer, je vous invite à communiquer avec moi pour toute question relative à la convention collective, dont le calcul de votre échelon, vos banques de vacances et de temps compensatoire, votre contrat d'engagement et votre statut. Je peux aussi vous accompagner dans la planification de votre échéancier de grossesse, la préparation à la retraite et vous soutenir dans tout ce qui a trait aux relations de travail.

Syndicalement vôtre,



CALCULATEUR SALARIAL

Découvrez l'incidence sur votre salaire en seulement quelques clics

CSQ Centrale des syndicats du Québec On est là!

Calculateur salarial de la CSQ - Proposition d'entente 2023

Nouvel outil disponible pour les membres dans le cadre de la proposition d'entente de principe

Pour donner suite à la proposition d'entente de principe intervenue entre le Front commun et le gouvernement du Québec, la CSQ a mis en place un calculateur salarial permettant d'évaluer l'impact de cette proposition sur votre rémunération pour les cinq prochaines années, en fonction de votre catégorie d'emploi et de votre échelon.

Fonctionnement

Le calculateur est lié à une base de données salariales qui vous permet d'obtenir de l'information sur les échelles négociées pour chaque corps d'emplois, l'augmentation à recevoir en cours de convention selon votre progression dans les échelons.

Pour obtenir le montant de votre augmentation, vous devez d'abord choisir votre secteur d'emploi, ensuite votre catégorie et votre corps d'emploi, puis votre échelon et votre salaire au dernier jour de la dernière convention, soit le 31 mars 2023.

Pour accéder à l'outil, veuillez cliquer sur ce lien : [Calculateur salarial - NÉGO 2023 \(lacsq.org\)](http://lacsq.org)



L'équité salariale, il faut + qu'en parler

L'équité salariale, c'est quoi? Vous trouverez de l'information sur notre page Web: <http://sppmem.ca/equite-salariale/>

beneva Vos protections en assurance collective

Assurance collective

Tarification au 1er janvier 2024 du régime d'assurance collective de la CSQ Alter ego Beneva

- [Explication de la nouvelle tarification au 1er janvier 2024](#)

Documents utiles sur notre page Web : [Assurances - SPPMEM](#)

Espace client : [Beneva - Authentification](#)

Un geste à la fois...On fait la différence!

- [Assurance collective: Des bonnes pratiques pour économiser](#)



Des tarifs de groupe exclusivement pour vous. Et vous. Et vous.

En tant que membre de la CSQ, vous êtes admissible en exclusivité à des tarifs d'assurance auto, habitation et entreprise non offerts au grand public lorsque vous changez d'assureur pour La Personnelle.

C'est payant de faire partie d'un groupe. Obtenez une soumission en ligne. csq.lapersonnelle.com 1 888 476-8737

Partenaire de la CSQ laPersonnelle Assureur de groupe auto, habitation et entreprise

La Personnelle désigne [La Personnelle](#), assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. La marque La Personnelle MD ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence.

Merci à La Personnelle CSQ de nous permettre d'offrir des prix à nos membres lors de nos soirées d'information.

Soirée assurance collective 23 janvier 2024

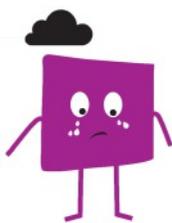
Prix Protections réseaux LaPersonnelle CSQ:

Carte 50\$ Sports Experts - Gagnante : Alioua, Lila CSSDM

Soirée d'éducation syndicale - Convention 101 collective 24 janvier 2024

Prix Protections réseaux LaPersonnelle CSQ:

Carte 50\$ SAQ - Gagnant : Favreau, Denis CSSDM



Santé et sécurité **au travail**

La détresse psychologique

Les problèmes de santé mentale portent plusieurs noms : détresse psychologique, dépression, anxiété, burnout, épuisement professionnel, trouble d'adaptation, etc.

QUAND LE TRAVAIL REND MALADE

- La surcharge de travail (qualitative ou quantitative);
- La sous-charge de travail;
- L'ambiguïté des rôles ou les conflits de rôles;
- Le faible degré de participation aux décisions;
- Le manque de reconnaissance au travail;
- Le faible degré d'autonomie décisionnelle au travail;
- L'absence de relations sociales au travail ou les relations difficiles;
- Un mauvais environnement et de mauvaises conditions de travail;
- Des horaires de travail difficiles, brisés, non connus à l'avance;
- L'absence de justice organisationnelle, d'équité au travail.

RECONNAÎTRE LES SIGNES ET LES SYMPTÔMES

Sur le plan physique

- Fatigue, insomnie
- Troubles digestifs
- Nausées
- Déséquilibres hormonaux
- Maux de tête
- Hypertension
- Lombalgie
- Problèmes cardiaques

Sur le plan mental

- Perte de mémoire, de concentration
- Distraction
- Difficulté à porter des jugements
- Indécision
- Vague sentiment de confusion
- Incapacité d'exécuter des opérations simples (ex. : calcul mental)

Sur le plan émotif

- Irritabilité, susceptibilité
- Cynisme
- Diminution de l'estime de soi
- Perte du sens de l'humour
- Perte de la capacité de communiquer, isolement
- Paranoïa, méfiance et rigidité
- Alcoolisme ou toxicomanie

PARLEZ-EN À VOTRE SYNDICAT.

Ensemble, nous avons le pouvoir d'agir.

[SPPMEM Nous joindre](#)

Consultez [le dépliant](#), disponible sur notre page [Web](#).

Source: Santé et sécurité du travail CSQ

Tous nos milieux de travail, Les petits comme les grands, doivent être sécuritaires. Ensemble, veillons à travailler dans un environnement sain.

Calendrier



26 février 2024 | Soirée d'information
- Régime de retraite et RREGOP (Présentiel)

29 février 2024 | Soirée d'information
- Droits parentaux et RQAP (Présentiel)

En présentiel, les places sont limitées vu la capacité de notre salle.
Les sessions ne sont pas disponibles en rediffusion

Sessions de préparation à la retraite de l'AREQ
Calendrier bloc virtuel à l'hiver 2024

Informations utiles : [AREQ - Sessions virtuelles](#)

Colloque FPPE CSQ

La FPPE (CSQ) organise un premier **colloque hybride** qui se tiendra le **30 mai 2024**, au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe et à distance. « Prévenir, soutenir, faire grandir »

Tirages SPPMEM - Janvier 2024 (Cartes de 25\$ - Épicerie Métro)
Soirée d'assurance collective et soirée d'éducation syndicale 2024
Gagnant : Gatica-Chacon, Jhasua Daniel CSSDM
Gagnant : Brugirard, Adrien CSSDM
Gagnante : Labonté, Maude, CSSPI
Gagnante : Leblanc, Stéphanie, CSSDM

Il nous fait plaisir de partager avec vous le visuel retenu pour souligner la Journée internationale des droits des femmes 2024 sous le thème Ça gronde.



Lorsque vous utilisez le visuel, merci d'indiquer les droits d'auteur de la manière suivante : Collectif 8 mars/Belvédère coop. Illustration : Marianne Chevalier et Natalie-Ann Roy

Dons sous forme de carte-cadeaux Métro

En décembre dernier, vous avez peut-être appris que les organisations composant le Front commun ont reçu des dons de deux associations syndicales afin de donner un coup de pouce financier: L'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC-FTQ) et La Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP - CSQ).

La CSQ nous a remis ces dons sous forme de carte-cadeaux chez l'épicerie Métro. Le SPPMEM a alors entrepris le processus de distribution.

Nous avons décidé de remettre les cartes-cadeaux aux membres qui nous ont demandé une aide financière ou qui se sont informés sur une possible aide financière. Nous remettons également des cartes-cadeaux aux participantes et participants aux soirées d'information que nous tenons (soirée pour les nouvelles et nouveaux, soirée sur les assurances, etc.).

Martine Bossous, alors présidente par intérim du SPPMEM, en décembre 2023

Membres, vous ne recevez pas les nouvelles du SPPMEM?

Abonnez-vous à notre liste de distribution et rester à l'affût des nouvelles de votre syndicat! info@sppmem.ca

Suivez le SPPMEM sur le groupe officiel [Facebook](#), réservé aux membres du SPPMEM.

